



## Résiliation pour force majeure

Par **maeva\_2a**, le **11/10/2012 à 18:14**

Bonjour,

je me suis inscrits a une formation par correspondance karis formation le 28/07/12 je veux résilié mon contrat car c'était ma mère qui me payer la formation mais on a eu un souci ma mère ne peu plus payer cette formation car elle a déménager plus probleme personel et mtn je n'habite plus avec elle je suis au chômage je ne gagne que 160 euro je ne me parle plus avc ma mère j'ai 18 ans je ne sais pas comment ni comment écrire cette lettre de résiliation merci de me répondre au plus vite je suis super inquiète je ne sais pas comment faire repondez moi svp

Par **pat76**, le **11/10/2012 à 18:50**

Bonjour

Avant d'envoyez votre lettre de résiliation, vous allez voir une assitante sociale de votre ville afin qu'elle vous établisse une attestation dans laquelle est indiquera votre situation financière et personnelle et que de ce fait vous nêtes plus en mesure de payer une formation par enseignement à distance.

Elle précisera que c'est pour vous un cas de force majeure que de résilier votre contrat.

Lorsque vous serez en possession de cette attestation, revenez sur le forum où vous sera indiqué comment écrire votre lettre de résiliation.

Les prélèvements était fait sur le compte bancaire de votre mère?

Ne soyez pas inquiète pour la suite avec l'établissement d'enseignement à distance nous vous communiquerons les textes à lui opposer en cas de litige.

Vous êtes inscrite depuis le 28 juillet 2012, donc il faudra envoyer la lettre avant le 28 octobre.

Allez voir une assistante sociale au plus vite.

Faites vous remettre également si cela est possible une attestation par le Pôle emploi qui indiquera que vous ne percevez pas d'indemnité de chômage.